



CONGRÈS BIOCIDES

La Réglementation en Pratique

5^e édition – Congrès HYBRIDE
Mercredi 14 & jeudi 15 octobre 2020
Espace Tête d'Or, Lyon

Programme des Conférences

1^{er} évènement en France
Plus de 270 participants, 70% d'industriels



Avec la participation

- d'**autorités de tutelle** : Anses, DGCCRF, DGRP, SPF Belgique
- d'**industriels** : A.I.S.E. Afise, Adkalis, Asklepios, CSME, Fipec, Kersia, Phyto-Elan
- de **conseils** : Cehtra, Fieldfisher, Knoell, RRA, Sicadae, Steptoe & Johnson

Sponsor Gold



Your Specialties, Our Expertise

www.congres-biocides.com

advanced business events – 35/37, rue des Abondances – 92513 Boulogne Billancourt
SAS au capital de 50 000 euros – RCS Nanterre B 515 013 506 – Naf : 8230Z

Organisateur
 **abe** advanced business events advbe.com

* * * * *

Congrès animé par **Sandra POITOU**, Responsable Congrès, **abe**

Mercredi 14 octobre 2020

9h Actualités réglementaires sur les produits biocides

Sylvie DUCHAMP, Chargée de Mission Biocides, **DGPR**, **Ministère de la Transition écologique et solidaire**

9h30 Autorisation des produits biocides en France : actualités et messages clés

Annabelle GOUR, Référente Biocides, Unité de coordination biocides, **ANSES**

En visio-conférence la journée

10h Bilan des contrôles sur les produits biocides en 2019-2020 – dont Focus GHA

Fiona TCHANAKIAN, Adjointe au chef de bureau en charge du pôle « chimie – petite enfance », Bureau 5A « Produits industriels » et **Muriel GOUX**, Rédacteur en charge des produits biocides, **DGCCRF**

10h30 Pause

11h Questions/Réponses avec les autorités de tutelle

12h Procédure d'enregistrement (procédure nationale d'AMM belge) et l'affectation des produits biocides en circuit restreint en Belgique

Steven FAUCONNIER et **Dimitri GUILLAUME**, Coordinateurs Maîtrise des Risques Biocides, Service Maîtrise des Risques Biocides, **SPF Santé publique**, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement

12h30 Produits frontières : le défi du positionnement

Yu-Ting CHEN, Conseillère en Affaires Technico-Réglementaires, **DETIC**

12h45 Questions/Réponses

13h Déjeuner

14h30 Retour sur la pandémie en France : leçons à ce jour, impacts sur les entreprises et l'utilisation des désinfectants

Virginie D'ENFERT, Déléguée Générale, **Afise**

15h Le BPR est-il bien la garantie "d'un niveau élevé" de protection de la santé humaine ?

. La complexité et les incohérences du BPR révélées par la crise Covid-19

. Substances actives, produits frontières, articles traités, allégations, inspections et conformité : quels enjeux

Koen VAN MALDEGEM, Partner, **Fieldfisher**

15h30 Questions/Réponses

15h50 Pause

16h20 Actualités de la Guideline du Working Party Families

. Impact de la structure de dossier Famille sur les gammes de produits

Isabelle DEMOMENT, CSR, Product Stewardship & Regulatory Director, **Kersia**

16h50 Update sur stratégie de consortium en lien avec la nouvelle guidance Families

Nathalie HANON, Directrice de la filiale Espagne, Head the EU Biocide team, **Cehtra**

Eléonore MULLIER, Avocate Senior, **Steptoe & Johnson**

17h20 Stratégies de mise sur le marché en période transitoire : retours d'expériences de TPE

Fabrice NOUEL, Partenaire, **Asklepios Solutions**

Erick VENTURELLI, Directeur R&D, **Phyto-Elan**

Gautier VINCENT & Guillaume DELEDALLE, Toxicologues réglementaires (ERT), Evaluateurs de risques, **Sicadae**

18h10 Questions/Réponses

18h30 Fin de la 1e journée

18h40 Cocktail

* * * * *

Jeudi 15 octobre 2020

9h La génération in situ : quel chantier !

- . Echange et participation aux travaux des instances européennes
- . Rappel des faits et dernières actualités ; Avancée des Guidelines

Arnaud MASSEL, Ingénieur Technico-Commercial Traitement de l'Eau, **CSME**

9h30 Quelle applicabilité du BPR pour tout nouveau couple SA / PB ?

- . Champ d'application étendu de la BPR : in situ ; micro-organismes ; Food&Feed derogation
- . Coûts réglementaires, enjeux économiques & sanitaires, taille de marché, évaluation complexe sans repère

Thomas RAAS, Regulatory Affairs Project Manager, biocidal products, **Redebel Regulatory Affairs**

10h Questions / Réponses

10h30 Pause

11h Substances préoccupantes (SoC): définitions, conséquences sur les dossiers et la confidentialité des formulations

Sonia BENACQUISTA, Responsable des Affaires Techniques et Réglementaires, **AFISE**

Daouïa MESSAOUDI, Responsable Réglementation, **Adkalis – Groupe BERKEM**

11h30 Perturbateurs Endocriniens : Evaluation des SA et produits biocides

- . Ce qui doit être fait et comment cela doit être fait
- . Co-formulants et approche de screening
- . Implications pratiques et impacts réglementaires

Estelle PIHL, Toxicology and Regulatory Affairs Manager Biocides, **Knoell France**

12h Questions/Réponses

12h30 Déjeuner

14h In-can preservatives : Comment faire face à la réduction des conservateurs utilisables dans les articles traités et produits biocides

- . Contexte et point sur les échanges avec les autorités

Marie-Delphine BRACON, Responsable Affaires Réglementaires Produits, **FIPEC**

Elodie CAZELLE, Senior Scientific and Regulatory Affairs Manager, Biocides, **A.I.S.E.**

14h30 Comment gérer l'approvisionnement des Matières Premières et anticiper l'imprévu : Impacts du COVID-19, du Brexit, de REACH

Thomas LEOPOLD, Manager & Toxicologue, **Atout Biocides**

15h00 Actualités et Nouveaux défis de l'Evaluation environnementale des risques

- . Nouveaux usages, Affinements
- . Substances préoccupantes (SoC), Perturbation endocrinienne, ...

Stéphanie ALEXANDRE, Cheffe d'unité, DEPR/ Unité écotoxicologie, Biocides/REACH, **Anses**

En visio-conférence la journée

15h30 Questions/Réponses

16h Echanges informels entre participants avec rafraichissements

16h30 Fin du Congrès

* * * * *

Public : Fabricants et Distributeurs de substances actives ; de produits biocides

- ✓ Grande distribution ; Cabinets conseils, Laboratoires, ...
- ✓ Désinfection, Détergence - Insecticide, Anti-nuisibles, Santé animale
- ✓ Peinture, Vernis ; Protection ; Traitement de l'eau ;

Participation à distance : nous contacter par mail biocides@advbe.com

CONTACTS : abe – Congrès Biocides
35/37 rue des Abondances 92513 Boulogne Cedex
Mail : biocides@advbe.com
Xavier Sicard : +33 (0)1 41 86 41 10
Omar Dahbi : +33 (0)1 41 86 49 37
Apolline Moullart : +33 (0)1 41 86 49 07

BULLETIN D'INSCRIPTION

Participant (un bulletin par personne)

Mme M. Prénom : • Nom :

• Société :

• Fonction :

• Adresse :

• Code postal : • Ville : • Pays :

• Tél. direct : • E-mail :

Je m'inscris **aux 2 journées : 860€ HT** (1032€ TTC) Je m'inscris à **1 journée : 570€ HT** (684€ TTC)

Remise* de 10% : Inscription à 2 ou 3 personnes de la même société

Je m'inscris **aux 2 journées : 774€ HT** (928,80€ TTC) Je m'inscris à **1 journée : 513€ HT** (615,60€ TTC)

Remise* de 20% : Inscription à 4 personnes ou plus de la même société

Je m'inscris **aux 2 journées : 688€ HT** (825,60€ TTC) Je m'inscris à **1 journée : 456€ HT** (547,20€ TTC)

* Remises non cumulables

Sélectionnez votre présence sur place :

	Mercredi 14 octobre 2020	Jeudi 15 octobre 2020
Journée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déjeuner	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cocktail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Facturation (si adresse différente du Participant)

Société :

Prénom : Nom :

Tél : mail :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Siret : N°TVA* :

Référence à rappeler sur la facture :

*Information additionnelle sur la TVA :

a) Votre société est basée en France, la TVA est donc due et figurera sur la facture finale.

b) Votre société fait partie de l'UE mais n'est pas basée en France, la TVA n'est pas due (vous devrez la déclarer vous-même à votre centre des impôts).

Veuillez indiquer le numéro de TVA intracommunautaire de l'entité facturée.

c) Votre société ne fait pas partie de l'Union Européenne, la TVA n'est pas due.

Règlement :

(A joindre au bulletin d'inscription ou à réception de facture)

Par chèque : € TTC à l'ordre d'abe

Par virement (en mentionnant le nom de la société)

IBAN **FR76 3000 4008 0400 0107 2835 736**

SWIFT : **BNPAFRPPXXX** - BNP PARIBAS - PARIS-CENTRE

AFFAIRES - 8-10 avenue Ledru Rollin - 75012 Paris -

Par carte bancaire (nous contacter)

Je déclare avoir pris connaissance des [conditions générales de vente](#) et de [la politique de confidentialité et de gestion des données personnelles](#).

Date :

Signature et Cachet de l'entreprise :

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent. **2.** Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture. **3.** Toute annulation doit être formulée par écrit. Toute annulation reçue avant le 17/09/2020 donnera lieu à un remboursement des frais d'inscription à l'exception d'une somme forfaitaire de 80 euros pour frais de dossier. Toute annulation reçue au-delà de cette date, ou toute absence, donnera lieu au paiement intégral des frais d'inscription. Le participant pourra se faire remplacer en informant au préalable l'équipe organisatrice par écrit. **4.** Paiement à réception de facture : par chèque à l'ordre d'advanced business events, carte ou par virement. L'accès aux conférences pourra être refusé si la facture n'est pas intégralement réglée. **5.** L'Organisateur s'engage à mettre en place des mesures préventives et de fournir du matériel permettant de lutter contre la propagation de certaines maladies contagieuses. Le Participant reconnaît ainsi que l'Organisateur ne peut être tenu responsable pour toute contamination à une maladie durant la préparation et le déroulement de l'évènement. **6.** [Lien sur les conditions générales de vente](#)

Bulletin d'inscription **PARTICIPATION A DISTANCE**

CONTACTS : abe – Congrès Biocides
35/37 rue des Abondances 92513 Boulogne Cedex
Mail : biocides@advbe.com
Xavier Sicard : +33 (0)1 41 86 41 10
Omar Dahbi : +33 (0)1 41 86 49 37
Apolline Moullart : +33 (0)1 41 86 49 07

Participant (un bulletin par personne)

Mme M. Prénom : • Nom :

• Société :

• Fonction :

• Adresse :

• Code postal : • Ville : • Pays :

• Tél. direct : • E-mail :

Je m'inscris **aux 2 journées : 860€ HT (1032€ TTC)**

Remise* de 10% : 2 ou 3 personnes de la même société = Je m'inscris aux 2 jours : 774€ HT (928,80€ TTC)

Remise* de 20% : 4 personnes ou plus de la même société = Je m'inscris aux 2 jours : 688€ HT (825,60€ TTC)

** Remises non cumulables*

Important : Vous recevrez le lien et le code pour accéder aux conférences live à distance quelques jours avant, une fois le règlement effectué

Facturation (si adresse différente du Participant)

Société :

Prénom : Nom :

Tél : mail :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Siret : N°TVA* :

Référence à rappeler sur la facture :

***Information additionnelle sur la TVA :**

- a) Votre société est basée en France, la TVA est donc due et figurera sur la facture finale.
b) Votre société fait partie de l'UE mais n'est pas basée en France, la TVA n'est pas due (vous devrez la déclarer vous-même à votre centre des impôts). Veuillez indiquer le numéro de TVA intracommunautaire de l'entité facturée.
c) Votre société ne fait pas partie de l'Union Européenne, la TVA n'est pas due.

Règlement :

(A joindre au bulletin d'inscription ou à réception de facture)

- Par chèque : € TTC **à l'ordre d'abe**
 Par virement (en mentionnant le nom de la société)
IBAN FR76 3000 4008 0400 0107 2835 736
SWIFT : BNPAFRPPXXX - BNP PARIBAS - PARIS-CENTRE
AFFAIRES - 8-10 avenue Ledru Rollin - 75012 Paris -
 Par carte bancaire (nous contacter)

Je déclare avoir pris connaissance des [conditions générales de vente](#) et de [la politique de confidentialité et de gestion des données personnelles](#).

Date :

Signature et Cachet de l'entreprise :

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent. **2.** Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture. **3.** Toute annulation doit être formulée par écrit. Toute annulation reçue avant le 17/09/2020 donnera lieu à un remboursement des frais d'inscription à l'exception d'une somme forfaitaire de 80 euros pour frais de dossier. Toute annulation reçue au-delà de cette date, ou toute absence, donnera lieu au paiement intégral des frais d'inscription. Le participant pourra se faire remplacer en informant au préalable l'équipe organisatrice par écrit. **4.** Paiement à réception de facture : par chèque à l'ordre d'advanced business events, carte ou par virement. L'accès aux conférences pourra être refusé si la facture n'est pas intégralement réglée. **5.** [Lien sur les conditions générales de vente](#)